



Activité à encadrement renforcé

CHAR A VOILE

Niveau concerné : exclusivement en cycle 3

Textes de référence :

Circ 92-196 du 03/07/92
 B.O n° 29 du 16/07/92
 Circ 99-136 du 21/09/99
 B.O n°7 du 23/09/99

Cadre de pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Plage à marée basse. Site connu. Structure répertoriée. Horaires autorisés. 				
Conditions matérielles	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Equipement vestimentaire</u>: Tenue vestimentaire et chaussures adaptées à l'activité et aux conditions (bottes conseillées) et casque obligatoire. Tenue de rechange à prévoir. • <u>Equipement technique</u>: Engins conformes aux normes en vigueur et adaptés aux enfants. 				
	Précautions à prendre en matière de sécurité	<table border="1"> <tr> <td>Avant l'activité</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les horaires et les coefficients de marée • Etre vigilant sur les conditions météo : les engins et les surfaces de voile doivent être adaptés, si besoin en cours de séance, à la force du vent, à la classe d'âge et au niveau des élèves. </td> </tr> <tr> <td>Pendant l'activité</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter, baliser les zones d'évolution. « Parquer » les spectateurs. • Initier les élèves à un signal sonore (signal de rassemblement et de fin d'activité) </td> </tr> </table>	Avant l'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les horaires et les coefficients de marée • Etre vigilant sur les conditions météo : les engins et les surfaces de voile doivent être adaptés, si besoin en cours de séance, à la force du vent, à la classe d'âge et au niveau des élèves. 	Pendant l'activité
Avant l'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les horaires et les coefficients de marée • Etre vigilant sur les conditions météo : les engins et les surfaces de voile doivent être adaptés, si besoin en cours de séance, à la force du vent, à la classe d'âge et au niveau des élèves. 				
Pendant l'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter, baliser les zones d'évolution. « Parquer » les spectateurs. • Initier les élèves à un signal sonore (signal de rassemblement et de fin d'activité) 				
Organisation pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un temps d'activité important par enfant. • Prévoir les conditions de remplacement de l'activité en fonction de la météo. • L'enseignant reste le responsable pédagogique de l'activité. Il élabore le projet avec l'intervenant et assure la mise en œuvre de l'activité par sa participation et sa présence effectives. <p>Taux d'encadrement : 1 enseignant + 1 intervenant agréé (ou un autre enseignant) pour 24. Au-delà de 24 : 1 intervenant agréé pour 12. (voir: http://www.etab.ac-caen.fr/apiedu/eps/docs/adminEps14-reglementation_encadrement_renforce.pdf = réglementation départementale sur les activités à encadrement renforcé, avec le cas particulier des activités nautiques)</p>				
Encadrement	<p>Intervenants extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rémunérés qualifiés et agréés par le DASEN (voir Procédure Départementale) <ul style="list-style-type: none"> • Brevet d'Etat ou BP JEPS avec la mention correspondante • Collectivité territoriale (catégorie A ou B) • Stagiaire placé sous l'autorité d'un tuteur ; autorisation donnée pour l'année (voir Procédure Départementale) <input type="checkbox"/> Bénévoles : Diplôme fédéral + agrément sous condition de participation à un stage de formation. 				